



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC  
SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2025**

|                       |    |                     |                            |
|-----------------------|----|---------------------|----------------------------|
| Nombre de conseillers | 15 | Date de convocation | 01/12/2025                 |
| En exercice           | 14 | Date de la séance   | 06/12/2025                 |
| Présents              | 11 | Heure de la séance  | 9H30                       |
| Votants               | 12 | Lieu de la séance   | Salle du conseil municipal |
| Quorum                | 8  | Président de séance | Dominique BEC              |

| MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL | PRESENTS | ABSENTS | POUVOIR A            |
|------------------------------|----------|---------|----------------------|
| BEC Dominique                | X        |         |                      |
| MAUBERT-SBILE Karine         | X        |         |                      |
| MALARET Stéphane             | X        |         |                      |
| LIPPS Pascal                 | X        |         |                      |
| GISTAIN Marie-Angèle         |          | X       | MAUBERT-SBILE Karine |
| CANO-DUMONT Geneviève        |          | X       |                      |
| CATALOGNA Magali             | X        |         |                      |
| CASTREC Yves                 | X        |         |                      |
| GUERIN Evelyne               |          | X       | CASTREC Yves         |
| HAGUENIN Mélanie             | X        |         |                      |
| HAUCHARD Béatrice            |          | X       |                      |
| LENE Luc                     |          | X       | BEC Dominique        |
| LEON Frédéric                | X        |         |                      |
| REBEL Cyril                  | X        |         |                      |

Madame Magali CATALOGNA est désignée secrétaire de séance.

**N° 2025/31-0612- DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE EAU  
ADOUR GARONNE POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE HYDROLOGIQUE**

La commune de Vérac est confrontée depuis quelques années à des phénomènes récurrents de ruissellement pluvial lors d'épisodes pluvieux intenses. Ces écoulements provoquent ponctuellement des inondations de propriétés privées, des dégradations de la voirie communale et des débordements du réseau d'assainissement pluvial, occasionnant des nuisances importantes pour les habitants.

Monsieur le Maire propose de solliciter cette aide pour l'étude de ce dysfonctionnement et le solutionner. Le ruissellement s'organise selon plusieurs axes naturels d'écoulement qui concentrent les eaux pluviales issues des versants amont avant de rejoindre les zones urbanisées situées en contrebas. Les épisodes pluvieux intenses récents, notamment ceux des années 2024 et 2025 ont mis en évidence les limites du réseau pluvial existant et la vulnérabilité du secteur urbanisé au lieudit Les Maurins.

Face à ce constat, la commune souhaite engager une étude hydrologique et hydraulique complète visant à :

- identifier et cartographier les zones contributives au ruissellement ;
- évaluer les volumes et débits de pointe générés par différents scénarios pluviométriques ;
- analyser la capacité du réseau pluvial existant et les points de dysfonctionnement ;
- proposer des solutions techniques durables (bassins de rétention, ouvrages d'infiltration, fossés, aménagements paysagers, gestion à la source des eaux pluviales, etc.) permettant de réduire les risques d'inondation et d'améliorer la résilience du territoire.

Le Syndicat du Moron accompagnera la commune de Vérac et le Bureau d'Etudes pour mener à bien cette étude.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière de 50 % du coût de l'étude envisagée auprès de l'Agence Eau Adour Garonne.

| DEPENSES           | MONTANT HT | MONTANT TTC |
|--------------------|------------|-------------|
| Etude hydrologique | 16 312,00€ | 19 574,40 € |
| <b>TOTAL</b>       | 16 312,00€ | 19 574,40 € |

| FINANCEURS               | MONTANT     |
|--------------------------|-------------|
| AGENCE EAU ADOUR GARONNE | 8 156,00 €  |
| COMMUNE                  | 11 418,40 € |
| <b>TOTAL</b>             | 19 574,40 € |

### DÉCISION

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la demande d'aide financière auprès de l'Agence Eau Adour Garonne ;
- AUTORISE monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à cette demande de subvention.

VOTE : CONTRE 0

ABSTENTION 0

POUR 12

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré le 6 Décembre 2025  
Le Maire,  
Dominique BEC



A Vérac, le 8 Décembre 2025  
Pour copie conforme,

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le

ID : 033-213305428-20251206-2025310612-DE



Magali CATALOGNA  
Secrétaire de séance